

Les Membres d'Opposition

« Un Nouveau Cap Pour Trilport »

Monsieur Le Maire, nous estimons que toutes les conditions ne sont pas réunies pour que ce projet soit viable. **Il est à noter qu'en début de projet, il était question de construire 450 logements et non 770 comme il est prévu aujourd'hui sur les trois phases du projet,**

Nous tenons à rappeler qu'en page 16 du PADD, il est indiqué clairement que le contournement est reconnu comme une nécessité, je cite : « *La création de cette voie est une condition nécessaire pour la valorisation du centre-ville, la sécurisation des déplacements (en particulier piétons et vélos), l'amélioration des circulations à l'intérieur de la ville et la diminution des nuisances. L'importance de cette voie a été reconnue par le SDRIF de 2013* ».

En outre dans son avis l'autorité environnementale indique page 9 que l'étude de circulation table sur la construction du contournement nord-est de Meaux.....Donc cela confirme l'impérative nécessité de la réalisation de ce contournement.

En l'état la réalisation de l'éco quartier n'apportera aucune amélioration aux problèmes de circulation et de stationnement. Les membres de l'opposition estiment donc que ce projet est prématuré et ne peut être mis en œuvre tant que cet ouvrage ne sera pas construit.

Trilport n'est pas ACTUELLEMENT en capacité d'accueillir 450, 483 voire 770 logements.

En effet, notre ville est déjà saturée par le manque de place de stationnement. Tous les soirs, la circulation y est extrêmement difficile, parfois il nous faut plus de 30 minutes pour la traverser.

Nous vous laissons imaginer les problèmes que ce projet va

engendrer en matière d'insécurité, de stationnement, de circulation et de pollution ! La gare de Trilport ainsi que les rames de train sont déjà saturées par un nombre toujours plus croissant d'usagers. Sans compter les dysfonctionnements de la ligne P : Retards, annulations de train, confort déplorable ...

MOTIONS SDRIF & STIF DU CM 5 AVRIL 2013

Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 « *Monsieur le Maire rappelle que la ville a obligation de répondre aux exigences de l'Etat. Il indique qu'effectivement les questions de mobilité sont prioritaires, et ont bien été prises en compte dans la localisation de l'éco quartier, en Centre-ville, puisqu'il est situé à proximité des services et de la gare. Un des enjeux est effectivement de rendre plus fluide la circulation dans Trilport mais aussi d'inciter les Trilportais à utiliser les modes de mobilité actifs : notamment la marche à pied. Il faut également travailler sur la création de pistes cyclables, ce qui impose de travailler sur un nouveau plan de circulation. Il y a les Trilportais qui circulent dans leur ville et les automobilistes qui ne font que la traverser ».*

Ce qui démontre que la municipalité n'est pas en capacité de mener à terme ce projet dit « Ancre de Lune » dans les conditions actuelles – les Trilportaises et les Trilportais n'ont pas à modifier leur comportement pour que le Maire puisse réaliser son projet que nous estimons démesuré en l'état. Il convient que la Municipalité s'assure que toutes les conditions techniques soient réunies pour que ses projets soient réalisables. Cela n'est pas le cas aujourd'hui. L'inverse me paraît quelque peu irrespectueux envers les Trilportaises et les Trilportais ...

- On nous augmente les impôts +6,50% en 2015 ;
- On nous impose 450, 483 voire 770 logements ;
- On nous impose un nouveau plan de circulation ;

- On nous impose une augmentation de la circulation des bus ;
- On critique l'attitude des trilportais ;

Ce qui est écrit au Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Décembre 2017 démontre que la réalisation de cette ZAC n'est pas neutre pour les résidents actuels.

Nous estimons que cette ZAC dite : « Ancre de Lune » va gravement nuire à l'environnement, à la sécurité ainsi qu'à la qualité de vie des Trilportaises et Trilportais particulièrement celles et ceux qui y résident à proximité. Voilà pourquoi les Membres de l'Opposition « Un Nouveau Cap Pour Trilport »... sont hostiles à ce projet en l'espèce.